

COMPTE-RENDU DU CTS SNA-SSE DU 11/06/2019

Un nouveau tour : un nouveau vote

Le CTS s'est réuni le 11 juin pour valider la mise en place du nouveau tour de service Marseille Provence.

FO a demandé de diviser le vote en deux questions : la mise en place du tour 2002 d'un côté et les modalités d'application dans un second temps.

L'administration a mis au vote la mise en place du tour type 2002 FAB

POUR : CGT (3 voix), UNSA (1 voix)

ABSTENTION : SNCTA (3 voix), FO (1 voix)

Ayant voté en faveur de la mise en place d'un tour type XP lors du précédent CT, en accord avec le vote majoritaire des contrôleurs, FO a fait le choix de s'abstenir lors de ce vote. Il nous est apparu primordial de rester cohérent par rapport à notre vote initial.

Cependant voter contre aurait été synonyme d'un statut quo que nous ne souhaitons pas.

Le second vote concernait donc les modalités de mise en œuvre de ce nouveau tour, comme suit :

A compter du lundi 24 juin 2019 un nouveau tour de service « type 2002 » sera mis en place. Il sera divisé en deux saisons distinctes : le tour haute saison sera utilisé jusqu'au 27/10/2019 inclus. A partir du 28/10 et jusqu'au 28/03/2020, le tour basse saison sera utilisé.

Il a été décidé de borner la note régissant ce nouveau tour au 28/03/2020. D'ici là, la note sera prorogée pour la haute saison 2020 ou amendée selon les mesures décidées au cours des réunions de retour d'expérience.

Des réunions REX sont prévues à cet effet fin juillet et fin septembre.

Parallèlement la note régissant les modalités de rééquilibrage reste inchangée.

Le tour de grève reste inchangé par rapport à l'actuel. Une proposition de simplification a été proposée par l'administration et sera étudiée d'ici à la prochaine réunion NA/OS du 5 juillet.

Ce nouveau tour dépassant les 32 heures semaines, 3 JRH seront accordées à chaque contrôleur en équipe. Ces JRH devront être posées avant le 31 décembre 2019 inclus.

Vacations complémentaires : tous concernés !

Suite aux réunions NA/OS du 29 mai et chefs de tour du 7 juin, il a été demandé la mise en place de vacances complémentaires pour renforcer les équipes à 11 avec 4 absents lors de la haute saison, afin de respecter les objectifs établis lors du GT TDS.

Pour se faire, les grilles de TDS devront être remplies et bloquées au plus tard à J-28 du début de la semaine concernée pendant la haute saison. Durant une semaine la subdivision contrôle fera appel aux détachés pour renforcer.

En cas d'impossibilité une vacation complémentaire sera demandée aux équipes. Toutes les équipes seront concernées y compris celles à 11. Il reviendra à celle concernée de fournir un nom. Cette vacation correspondra à la journée de travail de l'équipe devant être renforcée (J1, J2, J'2 ou J3). En priorité elle sera demandée à l'équipe sur son troisième jour de repos mais les 3 jours de repos pourront être concernés pour respecter les temps de repos entre jours travaillés. La subdivision contrôle s'efforcera d'équilibrer les vacances entre les équipes.

Ces modalités pourront être amendées à la suite des réunions REX.

Ces modalités sont mises au vote :

POUR : SNCTA (3 voix), CGT (3 voix), FO (1 voix), FO (1 voix)

A compter du 24/06, nous utiliserons donc ce nouveau tour de service avec les modalités énoncées.

FO engage tous les contrôleurs à faire valoir leur expérience sur cette nouvelle organisation du travail via leurs représentants lors des réunions REX.